



ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET
EUROPAISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT
PARLAMENT EUROPEÛN PARLAIMINT NA HEORPA PARLAMENTO EUROPEO EIROPAS PARLAMENTS
EUROPOS PARLAMENTAS EUROPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLEMENT
PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN
EVROPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROPARLAMENTET



Sécurité des patients : réduire les infections liées aux soins de santé

Consultés, les députés veulent fixer des objectifs mesurables pour limiter les infections liées aux soins de santé dans les hôpitaux. Un rapport propose des mesures concrètes en vue de réduire de 20% le nombre de personnes touchées annuellement dans l'UE par ces problèmes, notamment les infections nosocomiales. Sont préconisés en particulier le recrutement d'infirmières spécialisées, une meilleure éducation, un soutien à la recherche et une meilleure information des patients.

Selon les estimations, les infections associées aux soins (IAS) touchent en moyenne un patient sur 20, soit chaque année 4,1 millions de patients dans l'Union européenne, et environ 37 000 décès annuels sont dus aux conséquences d'une telle infection.

Une sécurité des patients insuffisante représente à la fois un grave problème de santé publique et un fardeau économique élevé pesant sur des ressources sanitaires limitées. Les événements défavorables les plus courants sont les infections associées aux soins de santé et les complications liées aux médicaments pendant ou après les interventions chirurgicales.

Dans la majorité des cas, les effets indésirables liés aux soins en général et les infections nosocomiales en particulier, pourraient être évités, soulignent les députés.

Le rapport d'Amalia Sartori (PPE-DE, IT), adopté à une large majorité par 521 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions, fait des propositions destinées à améliorer la recommandation du Conseil qui vise à mettre en place une approche intégrée de cette problématique et à réduire les coûts des soins de santé.

Les députés préconisent, notamment, la mise en place de programmes, de structures et de politiques de sécurité des patients efficaces et transparents, une meilleure information des patients, une amélioration de la collecte d'informations sur les événements défavorables, la promotion de la formation des professionnels des soins de santé et la diffusion de bonnes pratiques parmi les Etats membres.

Le rapport consultatif mentionne également la nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées plus vulnérables au regard de ces infections.

Vous trouverez, dès sa disponibilité, le texte adopté tenant compte des amendements éventuels, à l'adresse ci-dessous, en cliquant dans le calendrier sur le jour du vote (23.04.2009).

Contact :

Fabienne Gutmann-Vormus

E-mail: presse-FR@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 40650

STR: (33-3) 881 72649

Communiqué de presse

PORT: (+32) 498 98 33 29

Constanze Beckerhoff

E-mail: envi-press@europarl.europa.eu

BXL: (32-2) 28 44302

STR: (33-3) 881 73780

PORT: (32) 498.983.550